

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00210
Numéro SIREN : 477 895 817
Nom ou dénomination : S.A.R.L BELAUBRE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 4073

S.A.R.L BELAUBRE
Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Zone Artisanale Bel Air Rue Thomas Edison 12000 RODEZ
Société civile au capital social de 15 000 €
Immatriculé sous le n° 477 895 817 - RCS RODEZ

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, à neuf Heures trente, l'assemblée générale s'est réunie au siège social sur convocation de tous les membres.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Michel BELAUBRE,
né le 18 avril 1967 à MILLAU (AVEYRON)
demeurant allée Paul CAYLA – Les Combes du Bouldou commune de DRUELLE (AVEYRON),
divorcé de Madame Muriel, Mary, Dominique BLAQUIÈRE,
remarié à Madame Céline, Christine ROUSSEL, le 19 juin 2021 à la mairie de DRUELLE BALSAC
(Aveyron) et ayant conclu un contrat de mariage préalable à son union, reçu le 30 septembre 2020
par Maître Amélie ALCOUFFE-CUMENER, Notaire à LUC-LA-PRIMAUBE (Aveyron)
de nationalité française
titulaire de 765 parts en pleine propriété
..... 735 parts en usufruit

Monsieur Fabien Jean-Philippe BELAUBRE,
né le 12 septembre 1997 à RODEZ (AVEYRON)
demeurant 5 rue des liserons, commune de ONET-LE-CHÂTEAU (AVEYRON),
célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité,
de nationalité française
titulaire de 245 parts en nue-propiété

Monsieur Anthony Michel BELAUBRE,
né le 25 janvier 1989 à RODEZ (AVEYRON)
demeurant 205 rue des écoles, commune de MONTROZIER (AVEYRON),
célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité,
de nationalité française
titulaire de 245 parts en nue-propiété

Madame Stéphanie Jeanne Agnès BELAUBRE,
née le 18 janvier 1992 à RODEZ (AVEYRON)
demeurant 13 Chemin de Fontblazy 31450 MONTGISCARD (HAUTE-GARONNE),
célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité,
de nationalité française
titulaire de 245 parts en nue-propiété

Total des parts présentes 1 500 parts
sur les 1 500 parts composant le capital social.

BF AB
PB SB

Monsieur Philippe BELAUBRE est désigné par l'assemblée générale président de la séance.

Le président constate que tous les associés sont présents, que l'assemblée a été régulièrement convoquée, ce dont l'assemblée lui donne acte et qu'en conséquence, elle se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- le projet des statuts modifiés.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant
- Formalités

L'assemblée est déclarée ouverte.

Les résolutions suivantes sont présentées, étant préalablement rappelé que leur adoption doit se faire conformément à l'article 15 des statuts. Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée. Les associés étant unanimes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION - Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée des associés décide de nommer à compter du 1^{er} septembre 2023, Messieurs Anthony et Fabien BELAUBRE résidant respectivement 205 rue des Ecoles, commune de MONTROZIER (AVEYRON) et 5 rue des liserons, commune de ONET-LE-CHÂTEAU (AVEYRON), pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société.

Messieurs Anthony et Fabien BELAUBRE, qui acceptent, déclarent n'être frappés d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de leur interdire l'accès à ces fonctions. Leurs fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et l'article 12 des statuts.

Précision étant ici faite que Monsieur Philippe BELAUBRE, actuel gérant conserve ses fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs et rémunération du nouveau gérant

Les associés décident que, pour l'exercice de leurs fonctions, Messieurs Anthony et Fabien BELAUBRE reçoivent les mêmes pouvoirs que ceux dont jouit Monsieur Philippe BELAUBRE, actuel gérant et percevront chacun la somme de deux mille six cents euros (2 600 €) par mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 15 des statuts, par Monsieur Philippe BELAUBRE pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB
BF
PB SB

Fait à RODEZ, le 14 septembre 2023
En 6 exemplaires,

Monsieur Philippe BELAUBRE

« Lu et approuvé »

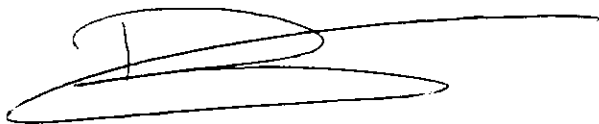
Lu et approuvé



Madame Stéphanie BELAUBRE

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



Monsieur Anthony BELAUBRE

« Lu et approuvé »

« Bon pour acceptation de mes
fonctions de gérant »

Lu et approuvé Bon pour acceptation
de mes fonctions de gérant

Belau

Monsieur Fabien BELAUBRE

« Lu et approuvé »

« Bon pour acceptation de mes
fonctions de gérant »

Lu et approuvé

Bon pour acceptation de mes
fonction de gerant

